



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Operations groupees d'aménagement foncier

Question écrite n° 44418

Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'insuffisance des crédits prévus dans le budget de 1997 pour les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) en baisse de 37 % par rapport à 1996. Cette forte baisse est doublement injustifiée car elle est contraire aux engagements pris pour ne pas diminuer les crédits prévus pour l'installation des jeunes agriculteurs et elle risque de ralentir très fortement la restructuration des exploitations reprises par de jeunes agriculteurs, particulièrement urgente dans les zones rurales menacées de désertification. Il lui demande de renforcer très sensiblement les crédits actuellement prévus pour les OGAF.

Texte de la réponse

La dotation budgétaire des opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) est passée de 71,710 MF en 1996 à 45,230 MF en 1997, en raison principalement de l'étalement des contrats de plan. Il convient cependant de souligner que le fonds pour l'installation des jeunes en agriculture et le développement des initiatives locales représente 150 MF de crédits nouveaux votes en 1996 et reconduits en 1997 en faveur de l'installation de jeunes en agriculture. Les crédits maintenus au titre des OGAF peuvent, par ailleurs, financer des opérations de restructuration des exploitations reprises par de jeunes agriculteurs dans le cadre de programmes définis au plan régional.

Données clés

Auteur : [M. Poniatowski Ladislas](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44418

Rubrique : Problèmes fonciers agricoles

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5598

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 795